

SD/LV/MC 2025/447/AT

ARRETES\2025\TEMPORAIRES\STATIONNEMENT\AUTRES\DEMENAGEMENTS\
58AFARGIEREMMENAGEMENT21RUESAINTJEAN21JUN

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux, temporaires et permanents, postérieurs à l'arrêté municipal de circulation urbaine précité, réglementant la circulation et le stationnement sur l'agglomération,
- VU la délibération en date du 19 décembre 2024 fixant les tarifs communaux pour l'année 2025,
- VU l'arrêté municipal 2024/0628 en date du 19 juillet 2024 portant réglementation de la circulation et du stationnement rue Saint-Jean,
- VU les arrêtés municipaux 2025/434/AT en date du 16 juin 2025 délivré à l'association MONTBRISON MES BOUTIK portant autorisation d'organisation d'une braderie commerciale les 20 et 21 juin 2025 en centre-ville et notamment rue Saint-Jean, 2025/435/AT en date du 16 juin 2025 délivré au Comité des Fêtes portant autorisation d'organisation de la Fête de la Musique le 21 juin 2025 en centre-ville et notamment rue Saint-Jean,
- CONSIDERANT la demande formulée le 10 juin 2025 par laquelle Madame Auxanne FARGIER, domiciliée à Saint-Etienne de Fontbellon, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public par le stationnement d'un véhicule rue Saint Jean pour assurer son emménagement au n° 21 le 21 juin 2025,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et véhicules circulant sur le territoire communal,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT / CIRCULATION RUE SAINT JEAN

1-1-STATIONNEMENT A HAUTEUR DU N° 32

- Il sera exceptionnellement autorisé au véhicule nécessaire aux opérations de déchargement.

1-2 CIRCULATION

- L'accès à et la sortie de la rue se feront depuis le Pont Saint-Jean après sollicitation de l'agent d'astreinte (06 69 76 76 59) pour solliciter l'abaissement des bornes escamotables.

ARTICLE 2 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives le samedi 21 juin 2025 après la réouverture de la rue à l'issue du marché hebdomadaire jusqu'à 19 heures.
- Madame Auxanne FARGIER s'engage à libérer le domaine public le plus rapidement possible.



ARTICLE 3 : SECURITE - SIGNALÉTIQUE

3-1-SIGNALÉTIQUE

- La signalisation sera mise en place par Madame Auxanne FARGIER pour information préalable aux usagers du domaine public.

3-2- AFFICHAGE

- Le présent arrêté municipal devra être affiché sur place.

ARTICLE 4 : SANCTIONS

- Les contrevenants aux présentes dispositions seront verbalisés et leurs véhicules pourront être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : CLAUSES FINANCIERES

5-1 DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Le pétitionnaire devra s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public en vigueur.
- Compte-tenu de la nature de l'occupation du domaine public (déménagement/emménagement), il ne sera pas perçu de droit d'occupation du domaine public.

ARTICLE 6 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet (www.telerecours.fr).

ARTICLE 7 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site internet de la ville à compter du 18/06/25.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la lieutenant commandant la Brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Madame Auxanne FARGIER 470 B chemin du Bosquet 07200 SAINT ÉTIENNE DE FONTBELLON,
Auxannefargier1204@gmail.com,
- Pôle CTM / Espace public,
- Direction des Affaires Générales / recueil des actes administratifs,
- LFa/facturation eau et assainissement,
- LFa /OM-TRI,
- La Presse.



Le 17 juin 2025
Pour Monsieur le Maire
Luc VERICEL
Conseiller municipal délégué

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "L. Vericel".